



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Ref.: SCBD/STTM/JM/JLe/rg/77411

7 septembre 2011

NOTIFICATION¹

Sujet: Demande de soumission d'information sur le progrès accompli dans la mise en œuvre du Programme de travail spécifique sur le blanchiment des coraux, adopté dans la décision VII/5 (appendice 1 de l'annexe I), sur les obstacles à la mise en œuvre et les moyens pour les surmonter ainsi que sur les actions spécifiques pour mobiliser les ressources financières

Madame/Monsieur,

Dans la décision X/29 (paragraphe 74), la Conférence des Parties (COP) a demandé au Secrétaire exécutif de préparer un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail spécial sur le blanchiment des coraux, adopté dans la décision VII/5 (appendice 1 de l'annexe 1), et de le mettre à la disposition pour la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, devant se tenir du 30 avril au 4 mai 2012. La COP a aussi demandé que ce rapport puisse identifier les obstacles à la mise en œuvre et les moyens de les surmonter, ainsi que des mesures concrètes de mobilisation de ressources financières, et qu'il fournisse des directives aux institutions de financement pertinentes, dont le Fonds pour l'environnement mondial, afin de soutenir la mise en œuvre du plan de travail spécifique sur le blanchiment des coraux.

Conformément à cette requête, le Secrétariat a compilé l'information pertinente soumise via les troisième et quatrième rapports nationaux. Cette compilation initiale requerra, cependant, la mise à jour et l'élaboration plus poussée des Parties et organisations concernées.

À cet égard, le Secrétaire exécutif invite les Parties, les autres gouvernements, les organisations concernées et les communautés autochtones et locales, à bien vouloir fournir des **informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail spécifique sur le blanchiment du corail, adopté dans la décision VII/5 (appendice 1 de l'annexe I), sur les obstacles à la mise en œuvre et les moyens de les surmonter ainsi que sur les actions spécifiques pour mobiliser des ressources financières.** Ces informations doivent être envoyées

Aux : Points focaux nationaux CDB et points focaux OSASTT; autres gouvernements; organisations et initiatives régionales compétentes

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

au Secrétariat (au secretariat@cbd.int ou par télécopieur au +1 514 288-6588) à votre meilleure convenance, **mais plus tard le 15 octobre 2011**. En soumettant vos informations, veuillez mettre l'accent sur la mise à jour et l'élaboration des informations pertinentes soumises par les troisième et quatrième rapports nationaux, le cas échéant.

L'information peut être soumise en utilisant le format de tableau ci-joint et/ou sous tout autre format approprié. Afin de faciliter la compilation, bien vouloir nous envoyer une copie électronique de la soumission.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Ahmed Djoghla
Secrétaire exécutif

Pièce jointe : Exemple de format de tableau pour la soumission d'information

Nom du pays :

Personne ressource :

(Nom, Titre, Affiliation, numéro de téléphone/télécopieur, adresse courriel) :

Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail spécial sur le blanchiment des coraux, adopté dans la décision VII/5 (appendice 1 de l'annexe I)	<ol style="list-style-type: none">1. Gestion des actions et stratégies pour appuyer la résilience, la réhabilitation et le rétablissement des récifs coralliens2. Collecte d'information3. Renforcement des capacités4. Développement de politiques / mise en œuvre5. Financement
Obstacles à la mise en œuvre	
Pratiques et moyens utilisés pour surmonter les obstacles identifiés	
Actions spécifiques entreprises pour mobiliser les ressources financières requises pour la mise en œuvre	
Suggestions pour aborder les obstacles identifiés, incluant des directives aux institutions financières concernées	